

Argancy 2011

Janvier 2011

N°62



Joyeuses fêtes
Bonne année !



Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 14 septembre 2010	4-6
Conseil municipal du 8 octobre 2010	7-9
Conseil municipal du 12 novembre 2010	10-13
Secours	
Les défibrillateurs	14-15
Travaux	
Préau de l'école	15
Tennis couvert	15
Bacs à sel	16-17
Groupe scolaire	
Un nid de guêpes à l'école	18
Périscolaire	18
La semaine du goût	19
Le ski à l'école	19
Visites au Centre Pompidou	20
Les CP vont au cirque	20-21
La St Nicolas	22
Communauté de communes	
Etude thermographique	23
Fêtes et cérémonies	
Inauguration de l'école	24
Inauguration des voies vertes	25
Cérémonie du 11 novembre	26-27
90 ans de Mme FREY	27
Concours des maisons fleuries	28
Vivre à Argancy	
Bourse aux plantes	29
Visite des jardins sans limite	29
Les nouveaux commerçants	30
Brioche de l'amitié	30
Décoration de la salle des fêtes	30
Stop pub	31
Repas des anciens	32-33
Permanences médicales	34
Etat-civil	35

Edito



La tradition des vœux a au moins la vertu irremplaçable de permettre de jeter un coup d'œil sur le passé et d'entrer de plein pied dans l'avenir, avec optimisme et détermination.

2010 se referme, que 2011 s'annonce avec ses projets déjà initiés, les réflexions qui vont devenir peut-être des projets et les idées qui devront être travaillées avant de devenir des réflexions.

Depuis les élections de toute notre équipe municipale, je n'ai eu de cesse, au-delà de l'administration et de la gestion au quotidien de la commune, de ne jamais perdre de vue la feuille de route pour laquelle nous avons été élus en 2008.

2011 et nous voilà déjà à mi-mandat ; des réalisations annoncées que nous estimions importantes, urgentes et indispensables ont été réalisées, en conformité avec les besoins et les finances.

Le mur de protection du groupe scolaire et des tennis, la rénovation totale du groupe scolaire, intérieur et extérieur, dont l'inauguration a permis à tous d'apprécier la qualité des lieux que nous avons voulu garder au cœur du village et la finalisation de la Maison des Associations ont été menés à terme.

2010 a vu également s'engager le projet de construction d'une bulle pour permettre notamment la pratique du tennis, toute l'année, mais aussi la possibilité pour d'autres activités sportives ou scolaires de profiter de cet équipement.

Le Club House des Bootleggers a également été réhabilité en partenariat avec la commune et inauguré en mai.

Les associations et les bénévoles qui s'investissent sans compter doivent être encouragés, aidés et je m'y emploie. Qu'ils en soient remerciés.

Le classement d'une partie de la zone des étangs en zone écologique protégée est devenu une réalité et les résultats des études faites nous encouragent en ce sens, en raison des intérêts scientifique écologique et naturel démontrés de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent.

Par ailleurs, je suis fier d'annoncer que le Conseil Général, au regard des résultats des études que nous avons initié a décidé de classer ce site en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles), ce qui doit notamment nous permettre de valoriser et de préserver cet endroit, véritable patrimoine naturel de la commune.

Au cours des années à venir, je souhaite poursuivre, pour ce site, cette politique volontariste de protection et de sensibilisation notamment en élargissant la zone concernée, en aménageant des espaces de repos et de découverte, en limitant strictement la circulation des véhicules à moteur pour permettre à chacun, petits et grands, de s'y promener en toute quiétude, en toute sécurité.

2011 verra ainsi de nouveaux projets mis en œuvre, toujours aux services des habitants, en cohérence avec nos engagements, pour toujours bien vivre dans notre commune.

Je reste enfin particulièrement attentif à la sécurité dans nos villages et à la lutte contre les incivilités, garantes du civisme et du respect d'autrui.

En mon nom, au nom des Adjointes et de l'ensemble du conseil municipal, nous vous souhaitons une excellente année 2011, une excellente santé pour vous et tous vos proches.

Patrick ROZAIRE
Maire d'Argancy

Etude de stratégie foncière

Monsieur le Maire informe le conseil.

Lors du comité de pilotage de l'étude de stratégie foncière dite « périmètre à enjeux », qui s'est tenu le 22 juin 2010 à l'hôtel de Communauté, l'EPF Lorraine et l'Atelier des Territoires ont présenté le programme d'actions pour les quatorze communes et pour la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Il convient que les conseils municipaux se positionnent sur la liste des projets retenus.

Pour la commune d'Argancy

Développement économique

Projet d'une zone d'activité communautaire sur les communes de Argancy, Charly-Oradour et Malroy.
Part d'Argancy : 77 ha.

Habitat

Zone à requalifier (maisons vacantes, ruines, espaces publics) : 20 ares.

Zone d'urbanisation future : 20 ha.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le document de synthèse de l'étude de stratégie foncière faite sur le territoire de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz sans apporter de modification.



Marchés en cours de réalisation

Marché	Entreprise	Travaux	Numéro	Marché initial	Avenant	Nouveau montant
Rénovation du groupe scolaire	EPRS	Lot n°6 peintures	Avenant 01	30 028,55 €	2 665,00 €	
		Lot n°6 revêtements de sols	Avenant 02	30 028,55 €	19 911,00 €	52 604,55 €
Rénovation des vestiaires du foot	MENULOR	Lot n°3 menuiseries	Avenant 01	26 460,19 €	1 753,23 €	28 213,42 €
	SEE LAUER	Lot n°4 plâtrerie	Avenant 01	3 971,80 €	459,00 €	4 430,80 €
	LORRY	Lot n°5 Sanitaires chauffage	Avenant 01	9 970,00 €	2 357,00 €	12 327,00 €
Rénovation du presbytère	LESSERTEUR	Lot n° 7 carrelages	Avenant 02	8 504,70 €	2 864,82 €	11 369,52 €
	SPIRCK	Lot n°5 électricité	Avenant 01	déjà présenté	3 443,00 €	
			Avenant 02	9 660,00 €	3 581,00 €	16 684,00 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les avenants pour la rénovation du groupe scolaire et le presbytère.

Le conseil municipal accepte, à 13 voix pour et une abstention l'avenant pour la rénovation du vestiaire du football.

Le conseil municipal autorise leur signature par Monsieur le Maire ainsi que leur mise en application.

Réservation de berceaux à la crèche du CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la réalisation d'une crèche par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui regroupe les communes d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery, il est donné à notre conseil de réserver plusieurs places contre une participation financière de 3 150, 00 € par berceau et par an. A savoir qu'un berceau équivaut à une amplitude de huit heures par jour et peut concerner plusieurs enfants. La retenue pour cette année de deux berceaux permettrait une première estimation des besoins de la commune.

Il convient également de signer une convention entre le CIAS et la commune d'Argancy qui a pour objet de définir les conditions et modalités de réservation des places retenues.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter les conditions de la convention du Centre Intercommunal d'Action Sociale fixant les modalités de réservation pour deux places, le tarif d'une place en horaire classique de 7h00/19h00 à 3 150,00 € par année civile, à compter du 1er janvier 2011, date d'entrée en vigueur de la convention. Le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.



Régulation de terrain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Monsieur LAVATELLI Gilbert la parcelle de terrain cadastrée, section 3 n° 716, d'une superficie de 20 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à la vente de terrain ainsi présentée et charge Monsieur le Maire d'effectuer cette opération.



Décisions modificatives de crédit

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions modificatives n° 2 et 3 suivantes :

Décision modificative n° 2

Section fonctionnement		
Dépenses		
Article	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-4 000 €
673	Titres annulés (s/exercice antérieur)	4 000 €
	TOTAL	0

Décision modificative n° 3

Investissement				
Dépenses				
Article	Libellé	BP	Décision modificative	Budget total
2313-252	Rénovation des écoles	317 000,00 €	-105 000,00 €	212 000,00 €
2313-262	Construction du préau de l'école	75 000,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €
2313-265	Tennis couvert	300 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
2313-264	Construction local pétanque	150 000,00 €	-37 000,00 €	113 000,00 €
2313-267	Fresque du mur ant-inondations		37 000,00 €	37 000,00 €
	TOTAL		0	



Fonctionnement				
Dépenses				
Article	Libellé	BP	Décision modificative	Budget total
60623	Alimentation	30 000,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €
6554	Contribution organismes de regroupement	4 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €
022	Dépenses imprévues	24 255,88 €	-15 000,00 €	9 255,88 €
611	Intérêts des emprunts	23 500,00 €	-23 500,00 €	0 €
6111	Intérêts réglés à l'échéance		23 500,00 €	23 500,00 €
6064	Fournitures administratives	11 000,00 €	-1 500,00 €	9 500,00 €
6065	Fournitures bibliothèque	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
	TOTAL		0	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions modificatives de crédit.

Travaux de voiries

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser :

- Rénovation de la voirie du lotissement de la Chapelle à OLGY
- Rénovation de la voirie rue de la Côte à OLGY
- Estimation des travaux : 220 000,00 € HT

- **Entreprise SATM** honoraires 6.8 %
soit un montant de 14 960,00 € HT
- **Entreprise Techni-Conseil** honoraires 6.95 %
soit un montant de 15 290,00 € HT
- **Entreprise Home Concept System** honoraires 7 %
soit un montant de 18 418,40 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante : SATM.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante SATM, et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.



Eclairage du chemin piétonnier de la maternelle au tennis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions reçues des entreprises électriques pour réaliser les travaux d'éclairage du chemin d'accès au tennis.

- Entreprise SOBECA 20 783,90 € HT
- Entreprise SLEE 21 325,25 € HT
- Entreprise ELRES Réseaux 23 217,54 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante : SOBECA.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante SOBECA et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

Contrat d'assurances SMACL

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint chargé du dossier assurance, présente le contrat existant pour une reconduction.

L'assureur propose les modifications suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans renouvelable tous les ans,
- Plus de capital assuré pour une même franchise,
- Sans augmentation de cotisation.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la reconduction du contrat existant avec les nouvelles modifications et charge Monsieur le Maire de signer la proposition d'assurance.

Retrait de la décision du conseil municipal : « modification du POS »

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 17 août 2010, a délibéré sur la modification simplifiée du POS.

Il avait approuvé, à l'unanimité, le dossier de modification du POS qui avait pour objet de rectifier une erreur matérielle apparaissant sur le plan de zonage n° 1 de la commune.

Après vérification de l'impact de cette modification et consultation des services de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle, il nous est conseillé d'annuler cette modification simplifiée et de revoir la formule à utiliser pour la mise à jour du Plan d'Occupation des Sols.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le retrait de la décision du conseil prise le 17 août 2010.



Convention avec la fourrière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 de la convention de fourrière entre la Société Protectrice des Animaux (SPA) et la commune d'Argancy.

Objet : modification apportée à la convention initiale signée avec la SPA : augmentation de la participation financière annuelle au 1^{er} janvier 2011.

- Montant de cette participation financière : 0.60 € par habitant passe à 1 € par habitant
- Population de la commune : 1 103
- Montant de la prestation 2011 : 1 103,00 €

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

La ville de Thionville souhaite mettre en place une délégation de service public pour gérer le refuge fourrière leur appartenant à compter du 1^{er} mai 2011. Pour ce faire, elle va lancer un appel d'offres. En conséquence, proposition est faite à la commune d'Argancy pour la prolongation de la convention fourrière jusqu'au 30 avril 2011.

Le montant des prestations sera calculé au prorata temporis ce qui représentera la somme de :
 $1\ 103 \text{ habitants} \times 1.00 \text{ €} \times (120/365) = 362,63 \text{ €}$

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions faites par la SPA et charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

Prime de fin d'année



Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit,

FIXE le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire.

FIXE les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- Modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- Manière à servir
- Absentéisme
- Au prorata du temps de travail

DECIDE que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre,

DECIDE que cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires, temps complet et temps non complet,
CHARGE Monsieur le Maire, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Mobilier de la maison des associations

Suite à l'aménagement des locaux associatifs dans la maison de l'ancien presbytère, Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de travaux supplémentaires (fourniture et pose de 7 placards).

- **Entreprise MENULOR**
Montant pour 5 placards : 8 511,07 € HT
- **Menuiserie BONECHER**
Montant pour 7 placards : 8 568,00 € HT

Le conseil municipal souhaite que les placards soient équipés de serrures dans certains bureaux.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de retenir les propositions de l'entreprise BONECHER et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

Avenants

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants suivants :

Marché « rénovation du groupe scolaire tranche 2 »

Lot n°4 « électricité »

Titulaire du marché : Entreprise SPIRK
1 Rue Sous Saint Arnould
57000 METZ

Avenant n° 01 :

- Marché de base : 6 234,00 € HT
- Avenant n° 01 : 10 177,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 16 411,00 € HT

Monsieur le Maire précise que des travaux d'électricité pour équiper la salle ordinateur ont été réalisés suite à l'achat du matériel d'équipement de l'école élémentaire et le transfert d'une partie du matériel à l'école maternelle pour la création d'un « espace informatique ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 01 au lot n°4 « électricité ».

Lot n° 5 « chauffage-plomberie-sanitaire »

Titulaire du marché : Entreprise CRUSEM 10 route de Caranusca 57100 THIONVILLE

Avenant n° 01 :

- Marché de base : 11 074,00 € HT
- Avenant n° 01 : 10 009,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 21 083,00 € HT

Monsieur le Maire explique le montant de l'avenant qui se traduit par le remplacement :

- de tous les lavabos de l'école élémentaire et l'école maternelle suite à des problèmes de vétusté et de fixation,
- le chauffe-eau de l'infirmierie élémentaire,
- l'évier de l'école maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n°01 au lot n°5 « chauffage-plomberie-sanitaire ».

Lot n° 7 « carrelage-faïence »

Titulaire du marché : CM Bâtiment 27 rue du Stade
57580 LEMUD

Avenant n° 01

- Marché de base : 5 232,90 € HT
- Avenant n° 01 : 1 416,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 6 648,90 € HT

Changement des plinthes bois en plinthes carrelage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 01 au lot n° 7 « carrelage-faïence ».

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'appliquer ces décisions.



Marché « rénovation vestiaires du football »

Lot n° 8 « peinture »

Titulaire du marché : EPG Lavigne Zone artisanale
57865 AMANVILLERS

Avenant n° 01 :

- Marché initial : 2 728,00 € HT
- Avenant n° 01 : 1 309,52 € HT
- Nouveau montant du marché : 4 037,52 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté par Monsieur le Maire et charge celui-ci de régulariser la situation.

Enquête publique STRADEST

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société STRADEST d'exploiter, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers et une centrale mobile de criblage concassage de matériaux inertes sur le territoire de la commune d'Hauconcourt.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette installation classée.

Après débat sur le contenu de l'enquête publique, le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions, n'apporte pas de remarque et mandate Monsieur le Maire pour transmettre cet avis au commissaire enquêteur.

Contrat enfance jeunesse de la CAF

Le contrat enfance jeunesse passé entre la commune d'Argancy et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) arrivant à expiration, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF pour une durée de 4 ans soit de 2010 à 2013.

Le conseil municipal souhaiterait une information sur le contenu de ce contrat « enfance jeunesse » notamment les documents érigés par les responsables des différentes activités comprises dans ce contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature par Monsieur le Maire de ce nouveau contrat « enfance jeunesse » avec la CAF pour une durée de 4 ans.

Entrée en vigueur de la convention avec le CIAS

À la séance du conseil municipal du 14 septembre 2010, le conseil municipal avait décidé d'accepter les conditions de la convention du Comité Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des communes d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery fixant les modalités de réservation pour deux places dans une crèche réalisée par celui-ci. Cette convention devait débuter le 1er janvier 2011. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer cette date et de la fixer au 1^{er} octobre 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la date du 1er octobre 2010 comme début d'application de la convention citée ci-dessus.



Avenant des travaux en cours

Vestiaires du foot

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant suivant :

**Marché : rénovation des vestiaires du terrain de football à Argancy
N°1 du lot « carrelage et faïence »**

- Montant du marché initial : 8 248,50 € HT
- Montant de l'avenant n°1 (fourniture et pose de plinthes complémentaires) : 845,75 € HT
- Nouveau montant du marché : 9 094,25 € HT

Titulaire du marché : IDEE CARRELAGE à Corny sur Moselle

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°1 du marché « rénovation des vestiaires du terrain de football », lot n°1 « carrelage et faïence ». Monsieur le Maire est chargé de son application.

Presbytère

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant suivant :

Marché : rénovation du presbytère à Argancy n° 4 du lot « plâtrerie - faux-plafond »

- Montant du marché initial : 19 735,50 € HT
- Montant de l'avenant n° 1: 12 031,00 € HT
- **Nouveau montant du marché : 31 766,50 € HT**

Titulaire du marché : S.E.E. LAUER à Guénange

Contenu de cet avenant

- Travaux en moins :
Fourniture et pose de BA13 collé sur murs : - 1 377,50 € HT
 - Travaux en plus :
Pose de BA13 contre murs sur armatures métalliques
Montant : + 10 746,00 € HT
 - Fourniture complémentaires et pose de faux-plafonds en BA13
Montant : + 2 662,50 € HT
 - Total travaux en plus : + 13 408,50 € HT
- Montant net de cet avenant : + 12 031,00 € HT**

Monsieur le Maire précise que, vu l'état de certains murs et plafonds, la commission, chargée du suivi des travaux, a décidé la pose de panneaux BA13 contre les murs et au plafond en mauvais état sur armatures métalliques au lieu de collage.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché : rénovation du presbytère lot n° 4 « plâtrerie – faux-plafond ». Monsieur le Maire est chargé de son application.



Subventions

Voyage scolaire

Les classes de CE2-CM1-CM2 envisagent un voyage d'étude dans le Périgord. Le coût de ce voyage étant de 370 € par enfant, Monsieur le Maire propose une participation de la commune de 120 € par enfant conforme aux participations des années précédentes pour ce type de voyage scolaire.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, accepte la participation proposée par Monsieur le Maire et charge celui-ci d'en informer la directrice des écoles primaires et les parents d'élèves.

Bootleggers baseball club Argancy

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président du club de baseball l'informant de la situation financière de son club au 01/10/2010, déficitaire de 3 845,00 €.

Au vu des résultats sportifs du club et des besoins financiers pour continuer la saison, le club de baseball souhaiterait obtenir de la commune d'Argancy une subvention exceptionnelle permettant de poursuivre les activités sportives tout au long de la saison.

Le conseil municipal, après débat, décide d'attribuer par 12 voix pour, une subvention exceptionnelle de 2 500 €. Une voix s'est prononcée pour 2 000 €. Le point sera fait lors des rencontres des associations au début de l'année 2011 à l'occasion des attributions de subventions pour l'année 2011.



Tarifs communaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2010, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2011.

Tarif garderie

• Quotient familial inférieur à 5 300 € :	1,25 € de l'heure
• Quotient familial compris entre 5 301 € et 7 000 € :	1,30 € de l'heure
• Quotient familial compris entre 7 001 € et 10 500 € :	1,40 € de l'heure
• Quotient familial compris entre 10 501 € et 14 000 € :	1,50 € de l'heure
• Quotient familial supérieur à 14 000 € :	1,60 € de l'heure
• En cas de non divulgation du quotient familial :	1,60 € de l'heure

L'heure de garderie après 18 h 30 : 3,40 €

Tarif ticket repas

Le ticket repas est fixé à : 3,20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs « garderie » pour l'année 2011.

Salle des fêtes

Réservation en Mairie : Tél.: 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €



Location de la salle de la mairie annexe de RUGY

Les tarifs proposés sont :

- 24 h : 137 € pour les habitants hors de la commune
69 € pour les habitants de la commune

-Caution 400 €

-Pas de location au-delà de 24 heures

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, les tarifs de location des salles applicables pour 2011.



Chèques loisirs enfants

Les chèques loisirs enfants s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2011 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Chèques détente seniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2011.

Personne de 60 ans et plus :

- Chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la valeur des chèques détentés seniors pour 2011.

Bibliothèque

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2011.



Cimetière

Colombarium

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- Place individuelle : 335 €

Tarif colombarium (pyramide) existant :

- Petite case pour 2 urnes : 335 €
- Grande case pour 3 urnes : 670 €

Tarif nouveau colombarium (en cours d'installation)

- Case individuelle de 4 urnes : 765 €

Ancien cimetière

- Cellule pouvant contenir 4 urnes : 381 €



Tarif concession 30 ans

- Nouvelle sépulture : 30 €
- Renouvellement des sépultures : 30 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2011.



Secours

Le coeur et les gestes qui sauvent

Plus de 40 000 personnes meurent chaque année en France, d'un arrêt cardiaque. Plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur.

En effet, lorsque le cœur se dérègle, il n'est plus en rythme, c'est la fibrillation ventriculaire. Ces contractions anarchiques empêchent le cœur d'assurer sa fonction de pompe et d'irriguer le reste de l'organisme.

Les symptômes sont alors spectaculaires : la victime perd connaissance, n'a plus de pouls, ne respire plus ou très irrégulièrement; c'est l'arrêt cardiaque. Ensuite, tout s'enchaîne et, dès la troisième minute, privé d'oxygène, le cerveau commence à souffrir et des lésions apparaissent.

Le témoin d'une scène de ce genre doit pouvoir réagir au plus vite, appeler le 15, le Samu, pour prévenir les secours, pratiquer un massage cardiaque, défibriller le cœur à l'aide d'un défibrillateur automatisé externe.

Ces gestes de secours sont indispensables pour sauver des vies.



Depuis le 4.5.2007, tout citoyen français est autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe. Le décret N° 2007-705 du 4.5.2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes précise : « toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R 6311.14 ».

4 défibrillateurs sont installés dans la commune

Ceux-ci, faciles et simples d'utilisation, ont été installés aux endroits faciles d'accès.

Argancy

A la Mairie près du panneau d'affichage



Devant le groupe scolaire



OLGY

La fermette 31B, sous le porche



RUGY

A la mairie annexe, sous le porche à gauche



Ils sont installés dans le but de sauver des vies et la Municipalité est certaine qu'ils ne feront l'objet d'aucun acte de vandalisme susceptible, par leur propre fait, de nuire à la vie des uns ou des autres en cas de détresse cardiaque.

Travaux

Les travaux du tennis couvert ont commencé.

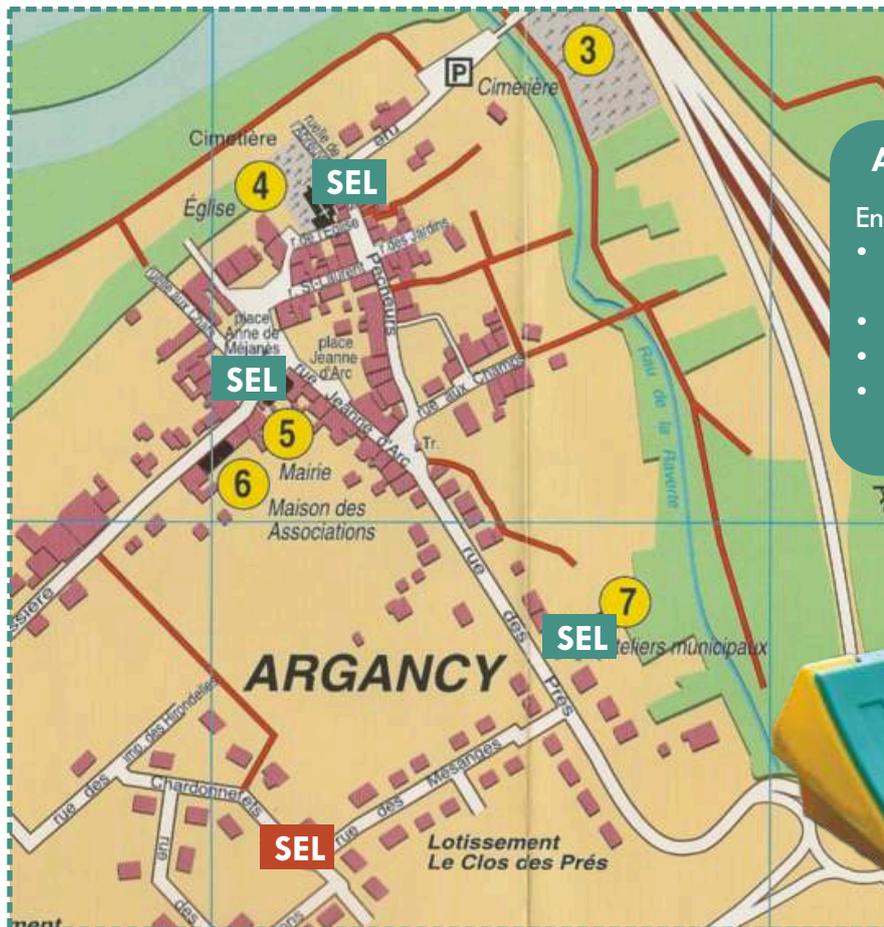


Le préau, agrandi d'environ 60m² et fermé sur 3 côtés pour le bien-être des enfants les jours de pluie, est enfin terminé.



Bacs à sel

Pour faire face au verglas et neige de l'hiver, la municipalité met à votre disposition 12 bacs à sel répartis sur toute la commune. N'hésitez pas à vous en servir. Nous vous rappelons que chaque habitant doit déneiger sa partie de trottoir le long de sa maison.



ARGANCY

En arrivant dans le village :

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès (contre le couvent)



ARGANCY

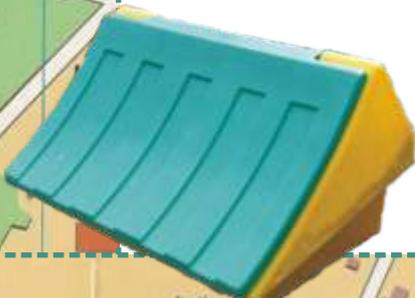
En allant vers OLGY :

- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire



OLGY

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz



RUGY

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes



AMELANGE

- Rue d'Amelange au barrage d'Argancy

Groupe scolaire

Une visite inattendue !



Pour les élèves de l'école maternelle en cette matinée automnale : les pompiers. Ils ne se sont pas rendus à l'école pour présenter leur matériel mais pour déloger un nid de guêpes qui avaient décidé d'élire domicile dans le plafond de la salle de jeux nouvellement rénovée. Cette visite a été pour eux non seulement l'occasion de la découverte de cette espèce et de son habitat mais aussi une leçon de prévention sur les dangers de ce genre de « trouvaille ».

L'équipe du périscolaire s'agrandit

Depuis la rentrée, 5 animatrices, Virginie, Rachel, Laurence, Sonia et Véronique s'occupent des enfants, plus nombreux que l'an dernier à déjeuner à la cantine. Il y a environ 50 repas servis chaque jour. De la petite section de maternelle au CM2, le périscolaire du matin accueille environ 12 enfants de 7H30 à 8H30 et celui du soir 18 enfants de 16H30 à 18H30. Ces deux accueils sont encadrés par Virginie et Rachel. Les activités sont diverses mais restent au choix des enfants.



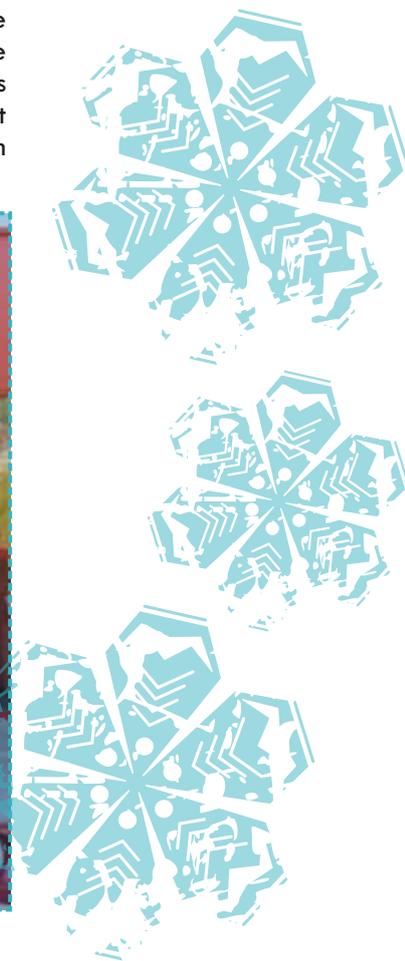
La semaine du goût



La semaine du goût a été l'occasion d'un échange de recettes de cuisine autour des fruits d'automne entre les deux classes de maternelle et le cours préparatoire. Grâce à la cueillette des pommes dans le jardin de l'école, les petits ont préparé puis fait déguster leur délicieux crumble, les moyens une compote de pommes... Les grands et les CP se sont enthousiasmés pour la réalisation de brochettes et salades de fruits. Outre l'aspect convivial de ces préparations et leur dégustation, celles-ci revêtent un aspect pédagogique et un temps d'apprentissage certains.

Le ski à l'école

Inscrite depuis l'ouverture du Snowhall d'Amnéville, dans leur projet d'école, l'activité ski a été reconduite cette année encore pour les classes de grande section et de CM2 des écoles d'Argancy. Le financement conjoint de la municipalité, la coopérative des classes et une participation des familles permettent cette organisation. Malgré son côté insolite dans notre région, la pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable. En effet, les situations proposées sollicitent les ressources des élèves tant dans le domaine physique qu'émotionnel et favorisent une exploitation variée en classe. Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.



Groupe scolaire

Visites au Centre Pompidou

A la rencontre de MALEFI

Les élèves de CP de Mme THOMAS-RENOUF se sont rendus à Metz afin de découvrir le Centre Pompidou. Ils ont participé à un atelier dont l'idée générale était de travailler sur le portrait. Ils ont fait connaissance avec l'art américain appelé « Friends with you », des artistes qui fabriquent d'énormes personnages noirs ou très colorés (souvent qu'un visage) ressemblant à d'énormes ballons de baudruche. Dans la continuité, la visite guidée les a amenés à observer des portraits comme « La lecture » de Fernand LEGER.



Les élèves ont rencontré « Malefi » un des personnages de « Friends with you »



Les CP devant le Centre Pompidou

Les élèves de CE2/CM1 face aux chefs d'oeuvre

Les élèves du CE/CM1 ont découvert quelques-unes des œuvres de ce musée : tableaux de MATISSE, Robert et Sonia DELAUNAY, PICASSO, KANDINSKY, MIRO, VASARELY, sculpture de RODIN et mobile de CALDER.





De l'art à l'architecture

Les élèves du CM2 ont étudié quelques œuvres permettant de percevoir la représentation de l'Homme dans les Arts. Il s'agissait également d'analyser l'architecture du Centre et son intégration dans le riche patrimoine de Metz déjà étudié l'an dernier.



La classe de CP va au cirque

Le 22 octobre 2010, la classe de CP de Mme THOMAS-RENOUF s'est rendue à Metz Grigy pour assister à une représentation du Cirque Arlette GRUSS.

Les enfants ont pu admirer de nombreux numéros : trapézistes, acrobates, clowns, dompteurs de fauves, dresseurs d'éléphants et de chevaux, tous en habits de lumière.



Dans la même semaine, Nathan HÉNON-HILAIRE et Mathis RENOUF, tous deux élèves de l'école de cirque « Cirk étoile » d'Argancy, sont venus en classe pour présenter différents engins de jonglage et d'équilibre et faire des démonstrations. Les enfants du CP ont pu s'essayer à la pratique du diabolo et du bâton du diable, au jonglage avec balles, massues, cerceaux, ...

Deux belles journées pour les petits écoliers !



Groupe scolaire



**Lundi 6 décembre, Saint-Nicolas est venu distribuer des bonbons à l'école ,
pour la plus grande joie des petits et des grands !**



Communauté de Communes

Chauffez-vous correctement votre logement ?

« L'énergie la moins coûteuse est celle qu'on ne consomme pas. »

La Communauté de Communes a réalisé une étude thermographique

Cela ne sert à rien d'avoir le système de chauffage le plus performant au monde si la maison est une passoire thermique !

Environ 20% des émissions des gaz à effet de serre sont liées à la consommation d'énergie des bâtiments (chauffage, production d'eau chaude...)

Afin d'analyser la situation sur son territoire, la Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz a fait faire une étude thermographique réalisée à partir des clichés pris par un avion muni d'une caméra thermique embarquée, lors d'un survol des agglomérations (voir exemple ci-dessous).

Cette opération a permis de mesurer la température de chaque toit.

Les fortes déperditions par les toitures sont dues :

- à une mauvaise isolation essentiellement,
- à un chauffage excessif.

Informez-vous !



Afin de vous faire part des résultats de l'étude, nous vous invitons aux réunions publiques qui vont se tenir à la salle des Fêtes les :

- 31 janvier 2011 de 17h à 20h
- 1^{er} février 2011 de 17h à 20h
- 2 février 2011 de 17h à 20h

Elles seront animées par des spécialistes qui se tiendront ensuite à votre disposition pour une 1^{ère} analyse personnalisée de la situation de votre propre habitation.

L'objectif de ces réunions est d'amener les personnes présentes à s'interroger sur l'efficacité thermique de leur logement et de les inciter à aller plus loin pour l'améliorer.



Fêtes et cérémonies

Inauguration du groupe scolaire

C'est en présence de Mme VILS-MOREL sous-préfète de Metz-Campagne, M. MICHEL président de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, M. PY inspecteur d'académie, des maires des communes avoisinantes, des élus d'Argancy et des parents d'élèves qu'a eu lieu l'inauguration de la rénovation complète des écoles primaire et maternelle, l'extension du préau et du mur anti-inondation.



Mme GOBET-BÉCART directrice de l'école primaire remercie la municipalité

La coupure du ruban par M. ROZAIRE, Mme VILS-MOREL, M. MICHEL et M. PY



Inauguration des voies vertes

Après des mois de travaux, les voies vertes voulues par la Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz ont été inaugurées le dimanche 26 septembre.

Un grand nombre d'activités a été proposé à ARGANCY, une des portes d'entrée des voies. Mises en place et gérées par l'Inter-association, ces animations ont jalonné la journée.

Le point central : le vélo, mais de manière déjantée ! L'association « LASC'ART » a mis à disposition de drôles d'engins, actionnés par les mains, les pieds ou encore... les fesses !



70 km de pistes !

Ce ne sont pas moins de 70 km qui relient les différents villages de la Communauté de Communes et permettent une circulation en toute sécurité d'un lieu vers l'autre.

Les préoccupations écologiques et l'envie d'un retour aux sources ont entraîné ces dernières années, un fort développement des déplacements doux, en ville comme ailleurs.

Véritables écrins de tranquillité, ces voies vertes attirent de plus en plus de monde.

On les appelle également - à tort - « véloroute » car elles ont une vocation multimodale : vont s'y côtoyer non seulement les amateurs de la « petite reine » mais également les adeptes du roller, les promeneurs, les mamans et papas faisant prendre un bol d'air en poussette à leur « bout d'choux » etc..

Fêtes et cérémonies

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies patriotiques du 11 novembre ont été organisées à Argancy conjointement avec l'intercommunalité, le clergé ainsi que les Anciens Combattants ACMF-FNAM d'Ennery et environs. A noter également, la participation de l'orchestre d'harmonie intercommunal de la rive droite, « Vents d'Est » ainsi que des sapeurs pompiers d'Ay-sur-Moselle. Après la messe célébrée par l'abbé KONTZLER, la cérémonie s'est poursuivie par les allocutions de M. ROZAIRE maire d'Argancy et de M. GODFRIN président des Anciens Combattants. Fernand ZAHM habitant d'Argancy a reçu la croix du combattant AFN. Pour clôturer l'événement, une gerbe a été déposée au monument aux morts.



Décoration de M. ZAHM



Hommage aux anciens combattants de la Seconde Guerre Mondiale



Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du début de la Seconde Guerre Mondiale, M. Hubert FALCO, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants a souhaité rendre hommage aux Anciens Combattants de la guerre 39-45 par la remise d'un diplôme d'honneur.

C'est à la salle des fêtes d'Argancy que les maires de l'intercommunalité ont remis ce diplôme à Monsieur KRITTER, habitant de notre commune.

Joyeux anniversaire !

Les 90 bougies de Mme FREY

La municipalité a tenu à marquer cet événement en lui apportant fleurs, chocolats, champagne, sans oublier le gâteau. Toutes nos félicitations et vœux de longévité.



Fêtes et cérémonies

Récompenses du concours des maisons fleuries

Cette année a été très difficile pour le fleurissement car le temps froid au moment des plantations, suivi d'une période de sécheresse n'a pas facilité le travail des personnes qui contribuent à embellir la commune.

25 habitations ont été retenues par le jury composé de 8 personnes d'Argancy et une extérieure à la commune.

A partir de cette année, deux catégories étaient retenues : les maisons avec jardin et les façades et jardinet, cela semblait plus logique d'apporter ce petit changement.

Selon les souhaits du jury, trois personnes ont été récompensées, plus particulièrement : Madame Marie-Thérèse ROZAIRE pour l'ensemble très coloré et harmonieux, Madame Arielle CAVÉLIUS pour le mélange de vivaces et annuelles tout en harmonie de couleurs et Madame Catherine MICHEL pour le vaste choix de plantes et de couleurs.

Félicitations à toutes et tous pour l'embellissement apporté dans nos trois villages.



Félicitations !



Vivre à Argancy

Bourse aux plantes d'automne...



Cette deuxième bourse aux plantes d'automne a attiré un peu moins de monde que prévu. Cela n'a pas rendu morose la commission des maisons fleuries de la municipalité organisatrice de cette manifestation qui n'a pas ménagé ses conseils avisés. Les amateurs de jardin ont apporté plantes et semences et un échange fructueux s'est installé entre ces amoureux de la nature. La bonne humeur étant de mise, les participants ont passé une bonne matinée.

... et de printemps

Une petite innovation !

La prochaine bourse aux plantes se fera dimanche 10 avril de 10 h à 18 h et en parallèle avec notre troc de plantes se déroulera un marché fermier où des artisans locaux pourront présenter leurs produits et même les faire goûter. Pour y participer, il suffit de s'inscrire auprès de Mmes Marie-Thérèse PERRIN ou Liliane ZANNOL.



Circuit des jardins sans limite - Bitche Sortie

Visite guidée du jardin pour la paix.

Situé au pied de la citadelle, le jardin pour la paix propose de découvrir un audacieux festival de créations thématiques et éphémères. A travers une douzaine de jardins d'artistes régulièrement renouvelés, les jardiniers de Bitche font partager leur univers associant le verre et le cristal, les plantes rustiques, le fer forgé, les graminées. Le jardin pour la paix est le centre de gravité du fleurissement urbain de la cité fortifiée.

Programme de la journée

Visite guidée du festival des « Jardins en troc » de Bitche. Circuit pédestre de découverte de 18 jardins thématiques dont le fameux « Jardin pour la paix ». Une nouvelle édition originale pour cette manifestation unique et ludique. Déjeuner hors boisson dans un restaurant à Bitche. Départ vers Sarreguemines, vers le moulin de la Blies, visite commentée de l'unique Musée des Techniques Faiencières de France et du jardin des Faienciers, dernier-né des Jardins sans limites. Inédit : dans le musée, visite guidée interactive avec démonstration authentique des surprenantes techniques de coulage et de décoration, suivie d'une visite guidée du jardin dont les essences se mêlent harmonieusement aux friches industrielles.

Comme l'année dernière, la municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 25€ par personne.

Vivre à Argancy

Bienvenue aux nouveaux commerçants !

**INSTITUT DE BEAUTE
BELLE COM'CHEZ VOUS**
31A rue de Metz – OLGY
57640 ARGANCY

TEL. 03.87.72.52.89 ou 06.28.93.44.00

Institut de Beauté agréé MARY COHR – PARIS
Tous soins de beauté en institut et à domicile

Nouvelle adresse

Lucienne BEAUDOUIN-PIPEAUX
Myriam GUILLOU
Magali SCHMITT-DAELMAN

Masseurs-Kinésithérapeutes

ont le plaisir d'informer leurs patients de
leur nouvelle adresse, à savoir :

9A rue de la Côte à 57640 OLGY
TEL. 03.87.77.08.24



Réouverture dans un nouveau décors

RESTAURANT LA REGALADE

29 Rue de Metz
57640 OLGY-ARGANCY
Tél. 03.87.54.78.71

Mail : laregalade.olgy@sfr.fr

La Régalade vous propose une cuisine
traditionnelle et créative

Décoration de la salle des fêtes



Brioche de l'amitié

L'opération "Brioche de l'amitié" a rapporté la somme de 1 016,60 € destinés à l'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la vallée de l'Orne).

Ce sont les "Bootleggers" club de baseball d'Argancy qui ont été chargés de la distribution.

Merci à tous les généreux donateurs.

C'est dans une atmosphère sereine et détendue que des conseillères, des bénévoles et les employés municipaux ont concocté pour les habitants de la commune présents au repas des anciens un décor digne de ce jour de fêtes.

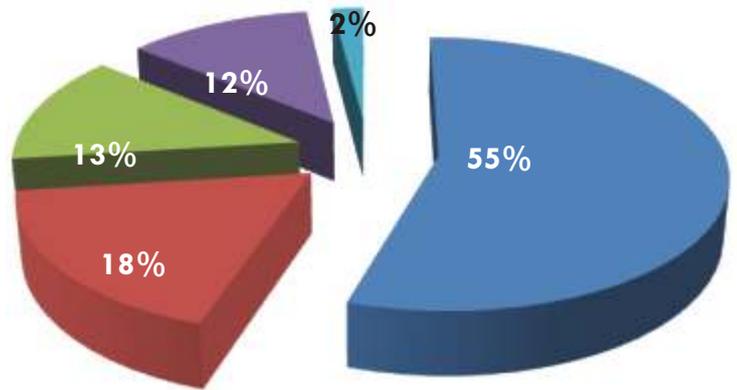
Vivre à Argancy

Trop de pub, tue la pub !

1 million de tonnes de papier par an !

C'est la quantité utilisée chaque année, pour les courriers non adressés autrement dit, les prospectus, publicités, journaux gratuits, etc... Correspondant à près de 40 kg par foyer et par an, ces courriers se répartissent de la manière suivante :

Prospectus grandes surfaces	55%
Journaux gratuits d'annonces	18%
Autres réseaux (banques, immobilier ...)	13%
Collectivités et associations	12%
Autres (commerce local ...)	2%



Il existe un exemplaire d'autocollant à retirer en Mairie d'ARGANCY.



Pour ceux qui ne lisent pas ces publicités « papier » et qui ne veulent plus en recevoir, il existe un autocollant à apposer sur la boîte à lettres et qui indique clairement le refus de recevoir ces imprimés.

En général, il est mentionné sur ces autocollants, le souhait de continuer à recevoir les informations émises par la collectivité (bulletin municipal, communication des associations, etc...).



Pour ne pas passer à côté d'une bonne affaire : internet

Malheureusement, la distribution de ces publicités ne peut pas se faire à la carte.

Il est toujours dommage de passer à côté d'une belle promotion sur un produit ou service. Pour pallier ce problème, l'outil Internet nous offre cette possibilité : il existe certains sites qui proposent une sélection de magasins et/ou de marchandises sur lesquels on souhaite s'informer.

<http://www.pubeco.fr>
<http://www.prospectuschezmoi.com/>



Repas des anciens



Permanences médicales



Janvier

Dr JOIE
49, rue de Metz
57640 OLYG
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN
49, rue de Metz
57640 OLYG
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS
2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT
7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY
51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE
60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT
9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE
13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

1	S	Jour de l'An	
2	D	Basile	
3	L	Epiphanie	Chudzy
4	M	Odilon	
5	M	Edouard	
6	J	Méline	
7	V	Raymond	
8	S	Lucien	Dumont
9	D	Alix	
10	L	Guillaume	Dumont
11	M	Paulin	
12	M	Tatiana	
13	J	Yvette	
14	V	Nina	
15	S	Rémi	
16	D	Marcel	Henlé
17	L	Roseline	
18	M	Prisca	
19	M	Marius	
20	J	Sébastien	
21	V	Agnès	Joie
22	S	Vincent	
23	D	Barnard	
24	L	François	
25	M	Conv. St Paul	Joie
26	M	Paule	
27	J	Angèle	
28	V	Thomas d'Aquin	
29	S	Gildas	
30	D	Martine	
31	L	Marcelle	

Février

1	M	Ella	Landmann
2	M	Pr. au Seigneur	
3	J	Blaise	
4	V	Véronique	
5	S	Agathe	
6	D	Gaston	
7	L	Eugénie	Schmit
8	M	Jacqueline	
9	M	Apolline	
10	J	Arnaud	
11	V	Héloïse	
12	S	Félix	
13	D	Béatrice	Joie
14	L	Valentin	
15	M	Claude	
16	M	Julienne	
17	J	Alexis	
18	V	Bernadette	
19	S	Gabin	Dumont
20	D	Aimée	
21	L	Pierre-Damien	
22	M	Isabelle	
23	M	Lazarre	Dumont
24	J	modeste	
25	V	Roméo	
26	S	Nestor	
27	D	Honorine	
28	L	Romain	

Mars

1	M	Aubin	Chudzy
2	M	Charles le Bon	
3	J	Guérolé	
4	V	Casimir	
5	S	Olive	
6	D	Colette	
7	L	Félicité	Henlé
8	M	Jean de Dieu	
9	M	Françoise	
10	J	Vivien	
11	V	Rosine	
12	S	Justine	
13	D	Rodrigue	Valance
14	L	Mathilde	
15	M	Louise	
16	M	Bénédicte	
17	J	Patrice	
18	V	Cyrille	
19	S	Joseph	Chudzy
20	D	Herbert	
21	L	Clémence	
22	M	Léa	
23	M	Victorien	Chudzy
24	J	Catherine	
25	V	Humbert	
26	S	Larissa	
27	D	Habib	Schmit
28	L	Gontran	
29	M	Gwladys	
30	M	Amédée	
31	J	Benjamin	

Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

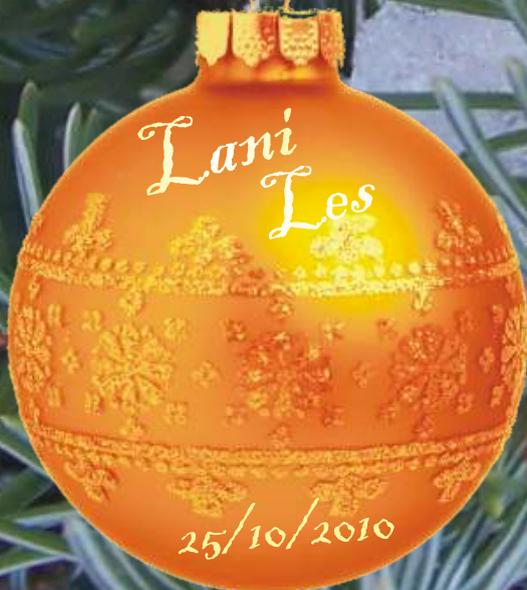
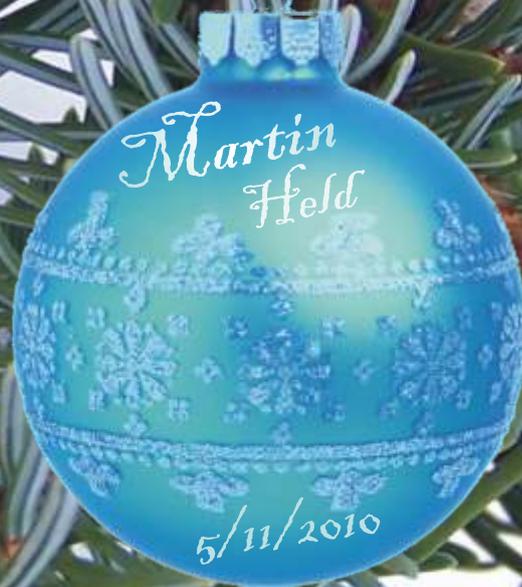
Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison : Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Etat-civil

Naissances



Décès

Monsieur André MARTIN
décédé le 31 Octobre 2010

Date arrêtée le 10/12/2010

Manifestations du trimestre

JANVIER :

- | | | |
|----|---------------------------|--------------------|
| 9 | Vœux du Maire | - Municipalité |
| 13 | Assemblée générale | - Amicale de Pêche |
| 14 | Assemblée générale | - Pétanque |
| 15 | Assemblée générale | - Bootleggers |
| 21 | Assemblée générale | - Familles Rurales |
| 22 | Représentation de Théâtre | - Familles Rurales |
| 30 | Repas dansant | - US Argancy |

FEVRIER :

- | | | |
|----|--------------------|------------|
| 19 | Assemblée générale | - ACP Olgy |
|----|--------------------|------------|

MARS :

- | | | |
|----|---|------------------------|
| 06 | Accueil de nouveaux arrivants,
Accueil des nouveaux nés
Remise des médailles du travail | - Municipalité |
| 12 | LOTO | - Amicale du personnel |
| 26 | Restos du coeur | - Familles Rurales |
| 27 | Bourse Puériculture | - Familles Rurales |

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.net